

FORMATION

LES CONFÉRENCES DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE EN MATIÈRE CIVIL ET DU TRIBUNAL UNIFIÉ DE LA FAMILLE

Les sujets abordés :

- 1) La fixation de la conférence de règlement à l'amiable;
- 2) La communication préalable avec le juge;
- 3) La préparation à la CRA tant par l'avocat que par le client;
- 4) L'échange préalable entre les avocats et la transmission au juge de la documentation, incluant les pièces utiles et les expertises;
- 5) Le rôle des avocats lors de la CRA et rôle lorsqu'une partie se représente seule;
- 6) La condamnation possible sous l'article 342 C.p.c.;
- 7) Période de questions.

PRÉSENTÉE PAR
L'honorable Francine Lauzé,
juge de la Cour du Québec

Me Jean-Philippe Desabrais,
bâtonnier sortant du Barreau Laurentides-Lanaudière



4 novembre 2026



12 h 30 à 14 h



**Palais de justice de Saint-Jérôme
salle RC-03 ou en virtuel via le lien
Teams de la salle RC-03**

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

[Accédez à la formation virtuelle via Teams](#)